



REGLEMENT
et
CAHIER DES CHARGES

Sud Eventing Tour

2023

Préambule :

En application du Règlement Général des Compétitions FFE 2022 et de celui spécifique au CCE, le Comité Régional d'Equitation Provence Alpes Côte d'Azur (CRE Sud) organise un circuit de compétition Amateur ouvert à tous les cavaliers, sans distinction de région, avec pour objectif de permettre aux cavaliers régionaux de développer un projet sportif sur une saison et accessible au plus grand nombre.

Ce circuit est dénommé **Sud Eventing Tour**.

Le **Sud Eventing Tour** est un circuit destiné à récompenser les couples « cavalier-cheval », ayant accumulé le plus grand nombre de points dans les épreuves labellisées « **Sud Eventing Tour** ». En conséquence, et sous les réserves du présent règlement, le cavalier peut obtenir des points avec différentes montures tout au long de la saison et figurer au classement plusieurs fois dans la même catégorie ou dans plusieurs catégories, avec des chevaux différents.

Les organisateurs des concours retenus pour porter le label « **Sud Eventing Tour** » doivent répondre à un cahier des charges portant sur différents critères : qualité des pistes, choix des officiels de compétition, dotation et garantissant une prestation de qualité.

Article 1 – Sud Eventing Tour

Ce circuit se déroule tout au long de l'année **2023**.

Le classement du **Sud Eventing Tour** sera effectué sur 4 concours :

Etape 1 : 5 février 2023 – Ecuries de riboulam – Cornillon confoux (13) –

Etape 2 : 7 au 9 avril 2023 : La gourmette vauclusienne – Vedène (84) – chp dpt 84

Etape 3 : 11 juin 2023 – Cavaliers du rousine – Tallard (05)

Etape 4 : 14-15 octobre 2023 – La gourmette vauclusienne – Vedène (84) – chp rgn - finale

Catégories et Epreuves

Le **Sud Eventing Tour** se déroule sur les catégories Amateur 4, Amateur 3 et Amateur 2.

Les engagements et dotations des épreuves comptant pour le classement du circuit devront respecter le tableau ci-dessous.

	Engagement	Dotation
Amateur 4	50€	cadeaux
Amateur 3	55€	cadeaux
Amateur 2	60€	cadeaux

Les organisateurs s'engagent à donner des cadeaux pour chaque épreuve. Pour la finale, les 3 premiers de chaque épreuve recevront de beaux cadeau (type voyage, smart box ...) payés par les sponsors démarchés.

Les plaques et les flots seront au choix de l'organisateur mais avec rappel du logo défini par le **Sud Eventing Tour**. Les plaques et flots de la finale seront spécialement au logo du **Sud Eventing Tour**.

Engagement terrain et invitation

Engagement terrain : NON AUTORISE

Invitation organisateur : AUTORISE

Conditions particulières

Le circuit **Sud Eventing Tour** utilise le support de concours existants dont le règlement spécifique est de la responsabilité de l'organisateur.

Les cavaliers sont invités, lors de la publication du programme du concours, à vérifier ce point et à en tenir compte afin de s'engager sans tarder. Aucune réclamation fondée sur le motif de l'impossibilité de s'engager en raison de l'absence de place dans l'épreuve ne sera admise.

Exceptions : CORNILLON pourra faire une limitation à la journée. Tallard pourra programmer des épreuves poney Elite, As poney2, As poney1.

Article 2 - Classements - Attributions des points

La commission CCE décide du mode de répartition suivant concernant le classement.

Pour chacune des épreuves, des points sont attribués aux couples participants de la façon suivante :

1er : 13 points	6ème : 7 points
2ème : 11 points	7ème : 6 points
3ème : 10 points	8ème : 5 points
4ème : 9 points	9ème : 4 points
5ème : 8 points	10ème : 3 points

Les couples classés dans le premier quart de l'épreuve au-delà du 10ème bénéficient de 2 points, les couples non classés mais ayant terminé l'épreuve bénéficient d'1 point.

Un cavalier peut participer avec plusieurs montures et figurer au classement **Sud Eventing Tour** plusieurs fois dans la même catégorie ou dans plusieurs catégories. Le classement du **Sud Eventing Tour** est effectué par couple et par épreuve. Pour être classés il faut avoir participer au minimum à 2 épreuves.

N.B. : les points sont attribués en fonction de la place acquise dans l'épreuve par le cavalier, y compris lors de la dernière étape, le classement publié sur FFE Compet faisant foi.

Article 3 – Récompenses

Récompenses étapes

Les remises des prix doivent avoir un caractère protocolaire.

Récompenses classement final

Les trois meilleurs couples de chacune des catégories du **Sud Eventing Tour** seront récompensés.

En cas d'ex aequo, et quelle que soit la catégorie, les points acquis lors de la dernière étape seront prépondérants.

Les récompenses seront données uniquement aux cavaliers présents lors de la remise des prix, ils ne pourront se faire représenter pour recevoir ces cadeaux. Ceux-ci seront remis au cavalier classé juste après et ainsi de suite.

Article 4 – Organisation et logistique

Officiels de compétitions

- Président du jury

Le président de jury devra avoir un grade égal ou supérieur à National.

- Juge dressage

Le nombre de juge de dressage devra respecter la réglementation suivante

- 2 pour l'épreuve Amateur 2 dont 1 de grade National
- Pour les épreuves Amateur 3 et 4, elles pourront être jugées par un seul juge si celui-ci est minimum National, sinon 2 juges minimum candidats nationaux

- Chef de piste

CCE : Les Chefs de piste cross devront avoir un grade supérieur à celui demandé réglementairement par la FFE, donc au minimum le grade National.

CSO : Il est conseillé que les tests CSO soient montés par un Chef de piste CSO.

Chaque concours devra avoir un coach référent, choisi la veille dans une liste pré établie par la commission de CCE ; celui-ci fera le lien entre les participants et l'organisateur

- Commissaires au paddock

La qualité du/des Commissaire(s) est primordiale. Une formation de commissaire au paddock est exigée. Il faudra prévoir 1 commissaire + 1 aboyeur, présents physiquement.

Si l'organisation de la journée impose que le cross et le CSO se déroulent en même temps, il faudra prévoir 1 commissaire + 2 aboyeurs, le commissaire étant physiquement préférentiellement présent sur le paddock de cross.

Infrastructures

- Dressage

L'organisateur devra disposer d'au moins de deux carrières de dressage 60x20.

Le sol pourra être sur sable ou herbe.

Un espace de détente devra être prévu de taille suffisante pour pouvoir échauffer les chevaux dans de bonnes conditions.

Il sera idéal que le sol de détente soit identique au sol de présentation.

- Cross

Il devra avoir été validé en amont par la commission CCE du CRE Sud.

Une qualité de sol est exigée. Les abords et réception de chaque obstacle devra être sablés ou travaillé (type hersage/griffé) pour garantir un sol souple pour les chevaux.

- CSO

La piste devra être entretenue et arrosée correctement. Le parc d'obstacles doit être en bonne état avec des taquets adaptés, et des soubassements. Le personnel de piste doit être suffisant et compétent.

La détente devra être entretenue et arrosée correctement, de taille suffisante pour échauffer les chevaux dans de conditions optimales.

- Service médicalisé

Un service médicalisé doit être prévu pour les épreuves de cross. Médecin + ambulance

La présence d'un vétérinaire est recommandée.

Par ailleurs il faut impérativement prévoir un box de prélèvement pour d'éventuels contrôles anti dopage

- Speaker

Il est demandé que le speaker annonce plusieurs fois par jour le calendrier du circuit, les partenaires. Durant l'épreuve de cross, le speaker devra animer l'épreuve en annonçant régulièrement l'avancer de chaque cavalier sur le parcours.

- Restauration

Un point de restauration est exigé. Des plats chauds et froids peuvent être proposés. Le service doit être sympathique et rapide.

- Parking

Il doit être suffisamment grand pour accueillir l'ensemble des cavaliers dans des conditions de sécurité. Un point d'eau est obligatoire proche du parking et des boxes.

- Sanitaires

Ils doivent être situés à proximité et entretenus tout au long de la journée.

- Affichage et secrétariat

Un affichage officiel devra être prévu.

Un espace devra être prévu par l'organisateur du concours et devra être tenu par un membre de son organisation afin de pouvoir informer les cavaliers des horaires, locations de boxes, lieu pour longer, résultats du circuit

Article 5 – Partenaires

L'organisateur accepte que l'ensemble des partenaires soient invité sur l'ensemble des étapes et soient prioritaires conformément aux conventions de sponsoring négociées par le comité d'organisation du circuit.

Les partenaires habituels de l'organisateur pourront être présents si cette présence ne contrevient pas aux conventions de sponsoring.

Dans le cas de l'absence d'un partenaire, il pourra être remplacé au choix de l'organisateur.

Article 6 – Devenir organisateurs

Toute candidature sera examinée par le comité d'organisation du **Sud Eventing Tour** (réception par mail à sud@ffe.com).

Article 7 - Litiges et réclamations

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours lui-même, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement du **Sud Eventing Tour** (classement etc. etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) au CRE Sud via la commission CCE qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de la commission sont sans appel.